Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260402-2026_04_10-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-04-10

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à 20 Heures 00 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr CHÉREL Fabrice - Mr PERRICHOT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL - NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :	15

Le quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-04-10– Travaux de restauration de l'Eglise - adoption du cahier des charges des travaux, lancement de la consultation et attribution du marché public

Le Maitre d'œuvre SECC de St Pierre des Corps (37) a été missionné par la commune pour rédiger le dossier technique de consultation des entreprises et assurer le suivi des travaux de rénovation de la charpente et de la toiture de l'Eglise.

Le dossier technique est présenté au conseil municipal avant d'engager la consultation des entreprises de la façon suivante :

- Lot unique selon la procédure adaptée des marchés compris entre 90 000 € et 5 404 000 € HT,
- Publication dans un journal d'annonces légales,
- Montant des travaux estimés à environ 300 000 € HT, en prenant en compte les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire soumet cette proposition à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

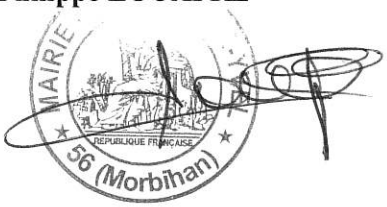
Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260402-2026_04_10-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises selon les modalités précitées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante après avoir de la commission commande publique.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE



Affichée le 09/04/2026